Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260429-D2026042909-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 29 avril 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Sylvain JEHANNO
Absent(s) excusé(s) :	Sammy GAUTIER
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	16 avril 2026
Secrétaire de séance :	Karine RIVALLAIN

9- PROJET – ARRÊT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET D'UNE SALLE FESTIVE

La collectivité a travaillé sur un projet de construction d'un nouveau complexe sportif composé d'une halle sportive de 1000 places assises, d'un dojo et d'un espace polyvalent attenant sur le terrain B de Mané Braz.

Dans ce cadre, plusieurs contrats ont été signés pour un montant 802 897.80 € dont notamment une convention de Mandat avec Morbihan Habitat et un contrat de MOE avec un cabinet d'architectes. Ces contrats ont déjà fait l'objet de 434 293.50 € de facturation. Il reste à ce jour 368 604.30 € d'engagement non réalisés.
Un permis de construire a été délivré le 30 mars 2023, suivi d'un permis modificatif le 25 avril 2024. Ce projet d'investissement a été estimé à 8 263 725 € HT en 2023.

Un projet comme celui-ci ne peut se financer qu'avec les soutiens de structures extérieures que la collectivité n'est pas certaine d'obtenir et nécessite à défaut une assise financière solide.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260429-D2026042909-DE

Devant les incertitudes et restrictions budgétaires tant au niveau national que local, vu les difficultés techniques financières rencontrées, il semble raisonnable, de ne pas donner suite au projet de complexe sportif et de résilier l'ensemble des contrats en cours au motif de l'intérêt général.

Le coût de résiliation est estimé à 14 726 € hors frais de révision de marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2021 attribuant le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à Bretagne Sud Habitat (BSH) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 juin 2022 actant la phase 3 du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif et d'une salle festive et attribuant le marché de MOE ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1er juillet 2024 attribuant le lot 17 – déconstruction et désamiantage du marché de construction d'un complexe sportif composé d'une halle sportive de 1000 places assises, d'un dojo et d'un espace polyvalent attenant ;

Vu le niveau des difficultés techniques financières rencontrées amenant à la nécessité d'une résiliation du projet au motif de l'intérêt général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ANNULE définitivement** le projet de construction d'un complexe sportif et de salle festive ;
- **AUTORISE** Le Maire à négocier la résiliation de tous les contrats et à régler les indemnités afférentes.

Délibération adoptée à la majorité (22 Pour et 6 Contre)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Karine RIVALLAIN

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)